



le 17 avril 2020

## SUD : chômage partiel abusif !

**Beaucoup de salariés ont été replacés de façon arbitraire par leur management en activité partielle (code : CHE) pour la période allant du 16 mars à début avril alors qu'ils étaient placés en réserve (code : RES) ou en télétravail (code : THS) initialement.**

La Direction reconnaît que des erreurs sont possibles au regard du volume de cas traités et qu'il convient de traiter les cas individuellement. Elle explique qu'il n'y a pas de sujet sur un atelier à l'arrêt ! **SUD ne tombera pas dans cette explication simpliste et simpliste. Cette situation doit se régler dans un premier temps collectivement en ne remettant aucun salarié en code CHE !**

SUD a réagi en expliquant que ces salariés, étant mis en THS ou RES, **se rendaient joignables pour l'entreprise alors qu'on connaît tous le contexte très difficile du confinement**, il n'y a donc pas lieu de changer les codes et remettre du chômage partiel quand bien même l'atelier était en arrêt.

**SUD, depuis le début de la crise COVID-19, a donné des positions claires, par exemple :**

- pas de chômage partiel sur des postes de sécurité,
- connaître la procédure et les documents détaillant, de façon exhaustive, **les activités critiques de l'établissement de la Hague pour l'approvisionnement en électricité** de la population et la gestion de sa continuité,
- avoir la présentation d'un plan de pandémie (encadrant justement par exemple le nombre de réservistes).

La Direction a réalisé de très nombreuses communications concernant les activités essentielles à la continuité d'activité pour la fourniture d'électricité (dont nous n'avons pas la liste) et sur le maintien en sûreté/sécurité.

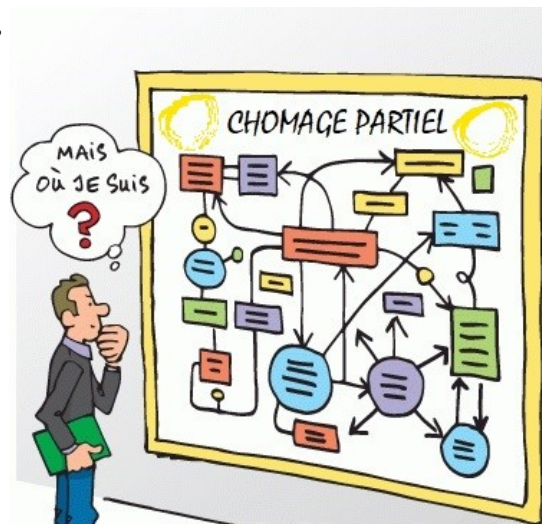
**L'ensemble des salariés du site de la Hague a un professionnalisme hors norme, car ils agissent comme salariés et comme concitoyens ! Ainsi, l'ensemble des salariés, à qui il n'était pas mentionné de mesures de chômage partiel claires, respectait le fait d'être en télétravail (THS) ou réserviste (RES) en se rendant joignable et mobilisable pour pouvoir monter sur le site justement pour les impératifs que citent la Direction mais dont elle n'a jamais apporté la moindre clarté !**

Ce flou était accentué par le jeu sordide du redémarrage "*peut-être bien que oui, peut-être bien que non !*", l'ensemble des salariés demeurait ainsi en alerte.

La Direction n'a eu de cesse non seulement de n'établir aucune règle claire, mais en plus de les modifier en permanence en cours de partie !

SUD Orano Cycle La Hague a contacté son avocate afin d'étudier toute possibilité de recours juridique, si cette situation restait en l'état, afin que les salariés n'aient pas à subir une mise en chômage partiel abusive ! Les codes mis sur PERSO jusqu'à début avril n'ont pas à être modifiés.

**Nous invitons chaque salarié à écrire à son N+1 pour lui spécifier qu'il n'a pas à être mis en code CHE alors que la situation le rendait joignable ! Gardez d'ores et déjà toute trace d'appel, de emails, de SMS, etc.**



Vous pouvez suivre nos comptes rendus quotidiens sur [www.sudhague.fr](http://www.sudhague.fr)

et nous contacter sur : [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com) !

N'hésitez plus à nous rejoindre !